

Le 10 mars 2025

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 10 mars 2025, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger (à 19h02),
M. Steven Lebel et M. Alain Dumas;

M. Jean-Denis Paquet, conseiller, est absent.

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION — RÈGLEMENT NO 419-2025

Une assemblée publique de consultation est tenue concernant le projet de règlement no 419-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06.

M. Yvan Bélanger, conseiller, prend place à son siège à 19h02.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-03-052 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts et modifications :

Ordre du jour

1. Assemblée publique de consultation – Règlement no 419-2025 modifiant le règlement de lotissement
2. Ouverture de la réunion
3. Quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption procès-verbaux
 - 10 février 2025
6. Comptes à accepter
 - Février 2025
7. Avis de motion – Règlement no 421-2025 emprunt promoteur — Construction Linière Inc.
8. Avis de motion — Règlement no 422-2025 concernant un emprunt de 925 667 \$ pour des travaux de réfection de la 8e Avenue et de la 22e Rue
9. Adoption de règlement — Règlement no 419-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à revoir les normes de lotissement pour les terrains situés dans un corridor riverain et les routes en bordure des cours d'eau
10. Adoption de règlement – Règlement no 420-2025 modifiant le règlement no 414-2024 sur les tarifs municipaux 2025
11. Entente promoteur — Construction Linière Inc. — Prolongement 13e Rue
12. Appui CPTAQ — Lot 3 747 593 — 1075, route Langevin — Modification résolution no 24-11-251
13. OMH — Prévisions budgétaires 2025
14. Offre de services — Les Immeubles 118 Inc. — Balayage des rues 2025
15. Soumissions — Construction gazebo
16. Offre de services — Gestizone – Analyse fossé et calcul compensation financière — Prolongement parc industriel
17. Prolongement délai de construction — Lot 6 574 779
18. Prolongement délai de construction — Lot 6 459 371
19. Aide financière 2025 — CPA St-Côme
20. Aide financière 2025 — Maison des jeunes — Ados en cavale
21. Demande de commandite — St-Côme en Action 2025
22. Demande commission de toponymie — Rue du Progrès
23. Demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) — Clignotant vert premiers répondants
24. Entente St-Prosper — Sauvetage hors route
25. Soumissions — Achat véhicule de type VTT

- 26. Offre de services — Montagne Explore — Achat traîneau de sauvetage
- 27. Rapports des comités
- 28. Période de questions
- 29. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 25-03-053 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025.

COMPTES À ACCEPTER

- 25-03-054 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de février 2025 soient acceptés selon les chèques M2500067 à M2500071, C2500072 à C2500119 et L2500035 à L2500073 pour un déboursé total de 470 266.58 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 421-2025 EMPRUNT PROMOTEUR – CONSTRUCTION LINIÈRE INC.

- 25-03-055 Le conseiller, M. Alain Dumas, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 421-2025 concernant un emprunt promoteur à la suite d'une entente promoteur signée avec Construction Linière Inc.

Dépôt du projet et dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 422-2025 CONCERNANT UN
EMPRUNT DE 925 667 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE
LA 8^E AVENUE ET DE LA 22^E RUE**

- 25-03-056 Le conseiller, M. Yvan Bélanger, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 422-2025 concernant un emprunt de 925 667 \$ pour des travaux de réfection de la 8^e Avenue et de la 22^e Rue.

Dépôt du projet et dispense de lecture.

**ADOPTION DE RÈGLEMENT — RÈGLEMENT NO 419-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 149-06 VISANT
À REVOIR LES NORMES DE LOTISSEMENT POUR LES TERRAINS
SITUÉS DANS UN CORRIDOR RIVERAIN ET LES ROUTES EN
BORDURE DES COURS D'EAU**

- 25-03-057 **ATTENDU** que le conseil municipal peut modifier le Règlement de lotissement no 149-06 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

ATTENDU que l'objet de ce règlement vise à modifier les normes de lotissement pour les terrains situés dans un corridor riverain et les routes en bordures des cours d'eau;

ATTENDU que l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 février 2025;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté le 10 février 2025;

ATTENDU qu'une période de consultation s'est tenue du 12 février 2025 au 7 mars 2025 inclusivement et qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 10 mars 2025;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le Règlement no 419-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à revoir les normes de lotissement pour les terrains situés dans un corridor riverain et les routes en bordures des cours d'eau soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le texte du Règlement no 419-2025 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Dumas

APPUYÉ par M. Steven Lebel

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement no 419-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à revoir les normes de lotissement pour les terrains situés dans un corridor riverain et les routes en bordures des cours d'eau soit et est adopté par ce conseil.

**ADOPTION DE RÈGLEMENT — RÈGLEMENT NO 420-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 414-2024 SUR LES TARIFS
MUNICIPAUX 2025**

25-03-058 **ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier l'article 5 du règlement concernant l'imposition de tarifs pour différents services municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 10 février 2025;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 420-2025 modifiant le règlement no 414-2024 sur les tarifs municipaux 2025.

**ENTENTE PROMOTEUR – CONSTRUCTION LINIÈRE INC. –
PROLONGEMENT 13^E RUE**

25-03-059 ATTENDU la possibilité de conclusion d'une entente entre la municipalité et un requérant concernant la réalisation de travaux d'infrastructures municipales et de partage des coûts conformément aux règlements no 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et no 403-2023 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant les règlements no 325-2019 et 337-2019;

ATTENDU la demande faite par Construction Linière Inc. et les démarches faites avec la municipalité concernant le prolongement d'un développement résidentiel dans la 13^e Rue sur les lots 4 916 051 à 4 916 060 et 4 916 068 à 4 916 076 et 5 989 982;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on autorise M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, à signer une entente avec Construction Linière Inc. concernant la réalisation de travaux d'infrastructures municipales dans la 13^e Rue et un partage des coûts relatifs à ces travaux conformément aux règlements no 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et no 403-2023 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant les règlements no 325-2019 et 337-2019.

**APPUI CPTAQ – LOT 3 747 593 – 1075, ROUTE LANGEVIN —
MODIFICATION RÉOLUTION NO 24-11-251**

25-03-060 ATTENDU qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite par le propriétaire du 1075, route Langevin, lot 3 747 593, afin d'autoriser l'aménagement d'un étang artificiel;

ATTENDU la résolution 24-11-251 adoptée par le conseil le 12 novembre 2024;

ATTENDU que le conseil souhaite modifier la résolution 24-11-251 en y ajoutant :

QUE cet étang artificiel pourra être utilisé comme point d'eau par le service incendie de la municipalité ce qui permettrait de couvrir un rayon de 5 km autour de l'étang.

QUE le propriétaire s'engage à rendre carrossable, à l'année, le chemin d'accès à cet étang afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques du service incendie concernant les points d'eau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que le conseil modifie la résolution 24-11-251 concernant un appui à la demande d'autorisation à la CPTAQ, concernant le lot 3 747 593, afin d'autoriser l'aménagement d'un étang artificiel qui pourra être utilisé comme point d'eau pour le service incendie de la municipalité de St-Côme-Linière.

OMH – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

25-03-061 ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Sud des Appalaches a reçu de la Société d'habitation du Québec le budget 2025 et que le total de l'enveloppe Administration, Conciergerie, Entretien (ACE) est d'un montant de 3 006 186 \$;

ATTENDU QUE le budget est divisé par ensembles immobiliers, et que pour la municipalité de St-Côme-Linière (E.I 2048 et E.I 2800) il est réparti comme suit :

Initial	#E.I (2048)	#E.I (2800)	Total
Revenus	66 528 \$	46 643 \$	113 171 \$
Administration	10 408 \$	11 453 \$	21 861 \$
Conciergerie	14 046 \$	15 426 \$	29 472 \$
Énergie, Taxes	22 293 \$	23 802 \$	46 095 \$
Remplacement	0 \$	0 \$	0 \$
Financement	19 518 \$	68 837 \$	88 355 \$
Services clients	2 833 \$	3 116 \$	5 949 \$
Total dépenses	69 098 \$	122 634 \$	191 732 \$
Déficit	2 570 \$	75 991 \$	78 561 \$
Part SHQ (90%)	2 313 \$	68 392 \$	70 705 \$
Part Mun. (10%)	257 \$	7 599 \$	7 856 \$

ATTENDU QUE la municipalité accepte de contribuer à 10% de la dépense pour un montant de 7 856 \$.

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de St-Côme-Linière accepte le budget 2025 proposé par la Société d'habitation du Québec tel que déposé.

OFFRE DE SERVICES – LES IMMEUBLES 118 INC. – BALAYAGE DES RUES 2025

- 25-03-062 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement d'accepter l'offre de services des Immeubles 118 Inc., au taux horaire de 175\$/h, pour un camion balai aspirateur ou un camion mécanique, et de 155 \$/h pour un tracteur avec balai tasseur humide tel que plus amplement décrit dans l'offre de services datée du 6 février 2025.

SOUMISSIONS – CONSTRUCTION GAZEBO

- 25-03-063 ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, une seule soumission a été reçue pour les travaux de construction d'un gazebo au stationnement du bâtiment de soccer dans le cadre du programme PRIMA;

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement :

QUE le conseil octroie le contrat pour les travaux de construction d'un gazebo 20' X 24' aux Constructions Parfecto Inc. au montant de 85 178.08 \$ taxes incluses.

**OFFRE DE SERVICES – GESTIZONE – ANALYSE FOSSÉ ET
CALCUL COMPENSATION FINANCIÈRE – PROLONGEMENT PARC
INDUSTRIEL**

- 25-03-064 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de Gestizone afin de statuer sur un fossé avec un potentiel cours d'eau et effectuer un calcul de la compensation financière du milieu humide dans le projet du prolongement du parc industriel, au montant de 1 241.73 \$ taxes incluses, selon l'offre no 25036, datée du 28 février 2025.

PROLONGEMENT DÉLAI DE CONSTRUCTION – LOT 6 574 779

- 25-03-065 ATTENDU la clause spéciale prévue dans l'acte de vente et exigeant à l'acheteur du lot 6 574 779 à construire, à des fins industrielles ou para-industrielles un bâtiment dans un délai d'un (1) an à compter de la signature de l'acte de vente ;

ATTENDU que ce délai prend fin le 17 mai 2025 ;

ATTENDU la demande du propriétaire de prolonger ce délai d'une année supplémentaire portant la date au 17 mai 2026;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que le conseil accepte de prolonger d'un an le délai de construction d'un bâtiment industriel sur le lot 6 574 779 portant la date au 17 mai 2026.

PROLONGEMENT DÉLAI DE CONSTRUCTION – LOT 6 459 371

- 25-03-066 ATTENDU la clause spéciale prévue dans l'acte de vente et la résolution no 23-10-243 exigeant à l'acheteur du lot 6 459 371 à construire, à des fins industrielles ou para-industrielles un bâtiment au plus tard le 3 mars 2025 ;

ATTENDU la demande du propriétaire de prolonger ce délai d'une année supplémentaire portant la date au 3 mars 2026;

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que le conseil accepte de prolonger d'un an le délai de construction d'un bâtiment industriel sur le lot 6 459 371 portant la date au 3 mars 2026.

AIDE FINANCIÈRE 2025 — CPA ST-CÔME

- 25-03-067 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accorde une aide financière au CPA St-Côme pour un montant équivalent à 30% du coût d'inscription par enfant demeurant à St-Côme-Linière inscrit aux divers niveaux offerts.

AIDE FINANCIÈRE 2025 – MAISON DES JEUNES — ADOS EN CAVALE

- 25-03-068 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte la demande faite par de la Maison des jeunes Beauce-Sartigan pour une contribution financière de 55 \$ par jeune de la municipalité de Saint-Côme-Linière qui participera au projet Ados en cavale 2025.

DEMANDE COMMANDITE — ST-CÔME EN ACTION 2025

- 25-03-069 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accorde un montant de 1 500 \$ à St-Côme en Action pour la tenue de la 4^e édition de leur événement de course à pied et de marche qui aura lieu le 18 octobre 2025.

DEMANDE COMMISSION DE TOPONYMIE – RUE DU PROGRÈS

- 25-03-070 Attendu une demande du propriétaire des lots 6 486 359, 6 486 360 et 6 486 362 de nommer la rue projetée de son éventuel projet de développement : Rue du Progrès;

Il est demandé par M. Yvan Bélanger que l'on vérifie les conséquences et/ou obligations pour la municipalité d'attribuer un nom à une rue privée avant de prendre une décision. Les autres membres du conseil sont d'accord. Le sujet est donc reporté.

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 226.2 DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (C. C-24.2) — CLIGNOTANT VERT PREMIERS RÉPONDANTS

25-03-071 ATTENDU que le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie ;

ATTENDU que cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une municipalité ;

ATTENDU qu'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de St-Côme-Linière demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière.

QUE la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au député de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalité du Québec ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec

ENTENTE ST-PROSPER — SAUVETAGE HORS ROUTE

25-03-072 M. Simon Breton pose des questions concernant la possible entente avec la municipalité de St-Prosper pour le service de sauvetage hors route.

M. Gabriel Giguère, maire, demande aux conseillers s'ils souhaitent que l'on demande un devis plus détaillé à la municipalité de St-Prosper ou si un conseiller propose l'option d'aller vers une entente pour le service de sauvetage hors route.

M. Alain Dumas propose de faire l'achat d'un véhicule de type VTT afin que la municipalité puisse offrir le service elle-même.

Il est proposé par M. Steven Lebel que l'on rediscute du sujet de la possible entente de service ou de l'achat de véhicule de type VTT et d'un traîneau de sauvetage en table de travail lorsque M. Jean-Denis Paquet sera également présent. Les membres du conseil sont d'accord. Le sujet est reporté.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-03-073 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 01.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 14 avril 2025, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/Greffière-trésorière